

N° 36/10.06 – DIRECTION DU PATRIMOINE

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 180'000.00 POUR LA REFECTION DE L'ETANCHEITE DES TOITURES PLATES DE L'ECOLE MENAGERE DE CHANEL ET DE LA MARQUISE RELIANT LE COLLEGE A LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE CHANEL

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis, composée de Mme et MM. Marlyse GOUMAZ, Xhavit GASHI, Claude RANDIN, Jean-Jacques REGAMEY, Jürgen WOELKI, Giulio ZENONI, et du rapporteur Jean-Philippe KUFFER s'est réunie le mercredi 20 septembre 2006 à la salle des maîtres du Collège de Chanel.

Nous remercions M. le Municipal Michel GRIVEL, Mme Edith CORBAZ, M. Philippe REGAMEY et M. Gilbert COMPONDU de nous avoir présenté ce préavis et avoir répondu aux questions de notre commission.

1 PREAMBULE

L'Ecole ménagère, située sur le site scolaire de Chanel, a été construite en 1964. Il s'agit d'un immeuble à toiture plate comprenant trois plateaux distincts.

Nous escomptions pouvoir échelonner ces travaux d'étanchéité sur plusieurs années par le biais du budget d'entretien des bâtiments. La rudesse de l'hiver dernier a malheureusement eu pour effet d'accélérer la dégradation de l'étanchéité de ces toitures et nous devons faire face à ces travaux de réfection plus rapidement que prévu. C'est pourquoi cette demande de crédit n'a pas été mise au plan des investissements.

Les travaux entrepris sur la salle de gymnastique nous ont permis de constater, de visu, le mauvais état de l'étanchéité sur la marquise reliant le bâtiment des classes à la salle de gymnastique.

La marquise date de la construction du bâtiment, soit en 1957. La réfection de l'étanchéité a eu lieu une première fois en 1983. La réfection de l'étanchéité de la marquise n'a pas été prise en compte dans la réfection de la salle de gymnastique de Chanel.

Vu l'urgence d'effectuer ces travaux avant la mauvaise saison, et par souci d'économie, nous souhaiterions pouvoir exécuter ces travaux en une seule étape. Cette opération permettra d'assainir l'ensemble des toitures du complexe.

2 ETAT ACTUEL

Les toitures de l'école ménagère sont actuellement pourvues d'une étanchéité type monocouche, de marque Sarnafil, posée sur une isolation thermique sarnatherm d'une épaisseur de 80 mm.

Le développement de micro-organismes sur l'étanchéité a modifié les propriétés initiales du PVC, d'où une diminution de la flexibilité de l'étanchéité liée aux chocs thermiques successifs et saisonniers entre le froid et le chaud; de plus, la charge du gravier de protection réduit le mouvement d'élasticité.

Résultat : de nombreuses petites ondulations se forment en surface et des tensions apparaissent sur les relevés des acrotères (pourtours en ferblanterie), provoquant ainsi le déchirement de l'étanchéité, en particulier sur le niveau numéro 1.

La couverture de la marquise repose sur une dalle en béton étanchée par le système bicouche, c'est-à-dire appliqué avec un revêtement de deux lés bitumineux posés croisés. Le tout étant recouvert de 2 cm de sable, puis de 4 cm de gravier. Les chocs thermiques successifs durant 23 ans ont fatigué la souplesse initiale du bitume qui, maintenant, ne garantit plus l'étanchéité de la dalle et des puits de lumière conçus de pavés de verre.

3 ASPECT TECHNIQUE DES TRAVAUX A ENTREPRENDRE

3.1 *Toiture de l'Ecole ménagère*

Pose d'une isolation thermique en polyuréthane d'une épaisseur de 120 mm ; puis d'une étanchéité bicouche composée de deux lés posés croisés, l'un d'une épaisseur de 3 mm et l'autre de 4 mm ; puis d'une couche filtrante, finalement recouverte d'un substrat minéral de 10 cm d'épaisseur ensemencé afin d'obtenir une végétalisation. Cette couche finale permet de mieux absorber les chocs thermiques et de filtrer les pluies acides collectées dans les eaux claires.

3.2 *Marquise du Collège*

Pose d'une étanchéité bicouche, telle que sous le point 3.1, directement sur la dalle, donc également recouverte d'un substrat minéral.

4 ASPECT FINANCIER DES TRAVAUX A ENTREPRENDRE

4.1 *Toiture de l'Ecole ménagère*

Coût total des travaux décrits ci-dessus TTC	CHF	120'000.00
--	-----	------------

4.2 *Marquise du Collège*

Coût total des travaux décrits ci-dessus TTC (y compris la réparation des pavés en verre)	CHF	60'000.00
--	-----	-----------

Coût total des travaux TTC	CHF	180'000.00
-----------------------------------	------------	-------------------

4.3 *Végétalisation*

La végétalisation de type extensive nécessitera un entretien minimum évalué par année à

CHF 1'500.00/an.

5 DEBAT DE LA COMMISSION

Une divergence au sein de la commission est apparue au sujet de la végétalisation. La technologie actuelle des matériaux de recouvrement bitumineux ne nécessite pas de végétalisation pour absorber les chocs thermiques. Toutefois, la Municipalité nous propose de végétaliser les toits plats, pour la continuité des travaux effectués à ce jour. Les toits végétalisés filtrent la saleté en suspension dans l'air et la décomposent en partie. Ils retiennent l'eau de pluie, ce qui soulage le système d'égouts.

6 CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission a accepté ce préavis tel que présenté par la Municipalité et elle vous invite à faire de même.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 pour la réfection de l'étanchéité des toitures plates de l'Ecole ménagère de Chanel et de la marquise reliant le Collège à la salle de gymnastique de Chanel;
2. de dire que ce montant sera amorti en règle générale, en quinze ans, à raison de CHF 12'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2007;
3. de porter dans le budget de fonctionnement dès 2007 un montant de CHF 1'500.00 par année pour les charges supplémentaires d'exploitation.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Jean-Philippe Küffer

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 4 octobre 2006.